

visitais ces fortifications. Il ne recevait que 25 centins par jour en sus de sa pension pour avoir soin du Fort. Lorsque je fus de retour, je doublai son traitement, parce que je crus que 50 centins par jour n'était pas même une rémunération suffisante pour ses services. Mais qu'est-ce qu'a fait le gouvernement actuel? L'île aux Noix n'est plus sous le contrôle du gouvernement, et, cependant, ce dernier alloue une forte somme pour construire sur cette île un quai à l'usage des clubs de yachts de Montréal et de Saint-Jean. Est-ce que cette subvention intéresse en quoi que ce soit le commerce du pays? Je pourrais continuer, pendant des heures, si la chose était nécessaire, à citer d'autres subventions de même nature. Le ministre des Finances s'est alloué, lui-même, \$20,- ou \$30,000 pour des quais et améliorations dans son comté de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que d'autres sommes pour des chemins de fer, dans cette province. Ce monsieur n'avait pas de siège dans le parlement, et il lui en fallait un dans les communes pour pouvoir conserver son portefeuille de ministre des Finances. Dans ces circonstances, M. Forbes lui a magnaniment cédé son siège, et il a d'abord accepté une charge ne lui rapportant que \$50 par année. Mais, peu de temps après, il a été nommé juge, et il vit maintenant avec son traitement de magistrat. Voilà des subventions que l'honorable ministre de la Justice nous a représentées comme nécessaires à l'encouragement et au développement du commerce du pays. Ce sera au peuple de dire s'il en est ainsi ou non. Puis, voici un autre item qui mérite aussi d'être signalé. Mon honorable ami de l'île du Prince-Edouard connaît les détails relatifs à cet item aussi bien que moi. Une certaine compagnie d'industriels des Etats-Unis est établie dans l'île du Prince-Edouard depuis plus de trente ans, et elle prétend avoir contre le gouvernement une réclamation qui remonte à une vingtaine d'années. Cette réclamation est basée sur des dommages soufferts par suite du fait que le traité de Washington de 1871 ne fut jamais mis en vigueur. On se rappelle qu'une difficulté s'éleva alors au sujet de l'île du Prince-Edouard. On comprenait alors que, bien que cette île ne fut pas incluse dans les dispositions du traité, quels que fussent les droits payés sur le poisson et l'huile exportés du Canada aux Etats-Unis, ces droits devaient être remboursés par le gouvernement des Etats-Unis. Mais, par suite d'un malentendu, comme d'ordinaire, les autori-

tés des Etats-Unis refusèrent de faire ces remises de droits qui se montaient à une somme de \$60,000 ou \$70,000. Je m'appuie seulement sur ma mémoire, et l'on peut me corriger, si je me trompe.

L'honorable M. MACDONALD (I.P.-E.) : C'est vrai.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Le gouvernement anglais ne considérera pas cette affaire comme assez importante pour intervenir et créer de l'irritation entre les deux gouvernements, et il fit comprendre au gouvernement canadien qu'il ferait mieux de payer, lui-même, cette réclamation. Le gouvernement canadien, après avoir examiné la question, remboursa à même ses propres fonds les remises réclamées, remises qui, comme je l'ai dit, auraient dû être faites par le gouvernement des Etats-Unis à tous les sujets britanniques qui avaient exporté aux Etats-Unis du poisson et de l'huile de poisson et payé des droits de douane au gouvernement des Etats-Unis sur ces exportations. La compagnie d'industriels des Etats-Unis dont je viens de parler et dont les membres n'étaient pas des sujets britanniques, produisit, elle aussi, une réclamation considérable. Nous refusâmes de l'admettre. Je dis "nous", parce que cette réclamation a été faite contre tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1871. M. Fitzgerald, qui est maintenant juge, fut nommé par l'ancien gouvernement pour s'enquérir des faits et faire rapport sur la question. Il fit un long et élaboré rapport. Il démontra que MM. Hall et Myrick avaient, pour le compte de sujets britanniques de l'île, expédié une certaine quantité de poisson, et qu'ils avaient payé des droits sur ce poisson. Nous avons reconnu ces réclamations. Je dis encore "nous", ici, parce que je faisais alors partie du gouvernement. Nous remboursâmes aux sujets britanniques les droits qu'ils avaient payés; mais nous refusâmes de payer la réclamation de la compagnie déjà mentionnée et dont les membres ne se composaient pas de sujets anglais. Les membres de cette compagnie ont constamment refusé de prêter le serment d'allégeance à la Couronne anglaise, bien qu'ils aient été engagés dans les affaires sur l'île du Prince-Edouard pendant une trentaine d'années. A toutes les élections, depuis vingt ans, ces hommes ont pétitionné le gouvernement fédéral pour se faire payer leur réclamation. Aux dernières élections, la chose fut répétée, et ces messieurs prirent